



**Bulletin Mensuel n° 5/2007  
Mai 2007**

EDITORIAL

**Les mineurs non accompagnés sont aussi des enfants privés de famille**

*Dans le cadre d'un projet commun entre l'UNICEF et le SSI, nous lançons dans le bulletin mensuel une série d'articles consacrés à la protection de l'intérêt supérieur et des droits des enfants non accompagnés.*

**E**n juin 2006, le Secrétariat Général du SSI a initié un projet avec le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe Centrale et Orientale et la Communauté d'Etats Indépendants (ECO/CEI) basé à Genève. Une importante partie de ce projet a consisté à évaluer l'état actuel des systèmes de protection de l'enfant et des efforts fournis pour les réformer en Arménie, Albanie, Azerbaïdjan, Bulgarie et Moldavie. Une série de politiques et de recommandations ont ensuite été développées pour que les gouvernements accélèrent la mise en place des réformes dans ces pays. De plus, il est devenu évident aux yeux des deux organisations que le déplacement des enfants entre les frontières régionales, ainsi que d'un continent à l'autre, soulève un certain nombre de questions liées aux droits des enfants qui nécessitent d'être évaluées et défendues. Cette série d'articles tente donc de promouvoir les droits et la protection effective des enfants non accompagnés, dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil, à travers des articles ciblés touchant à la politique globale, aux aspects juridiques et sociaux de la problématique et à la pratique.

**Les enfants privés de famille comprennent également les enfants non accompagnés**

La situation des enfants non accompagnés concernant leur environnement familial et leur développement est directement liée à leur propre vulnérabilité, à l'éventuel traumatisme dû à leurs déplacements, et à leur expérience personnelle. Alors que certains aspects de leur prise en charge

et de leur protection soulèvent des problèmes similaires à ceux des enfants privés de famille, d'autres sont plus spécifiques à leur situation et expérience individuelles. Ainsi, ce projet tente de mettre l'accent sur les particularités et caractéristiques de la situation, des droits, du soutien et de la protection des mineurs non accompagnés (MNA).

**Principaux aspects de la protection des enfants non accompagnés**

Les articles susmentionnés, lesquels seront publiés dans chaque Bulletin jusqu'en décembre 2007, aborderont les aspects suivants: (a) un panorama de la situation actuelle des mineurs non accompagnés, présenté à la page 6 de ce Bulletin; (b) une introduction aux documents législatifs et politiques – régionaux et internationaux – qui protègent les droits et l'intérêt supérieur des enfants séparés ; (c) la protection des mineurs non accompagnés à leur arrivée dans le pays d'accueil (évaluation de la situation, droits, prise en charge...); (d) l'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant (situation actuelle dans la famille et dans le pays d'origine vs. situation actuelle dans le pays d'accueil) ; (e) l'évaluation des mesures nécessaires dans le pays d'origine, en cas de retour de l'enfant dans sa famille et son pays d'origine (soutien, préparation de l'enfant et de ses parents, coopération avec les services de la communauté...); et (f) la responsabilité du pays d'accueil lorsqu'il est décidé de pleinement intégrer l'enfant dans le pays d'accueil (prise en charge, protection, soutien, services...).

## **Eléments de politique globale et contributions juridiques et pratiques pour la protection des MNA**

Chaque article inclura une approche générale de chaque aspect de la protection des mineurs non accompagnés, et comprendra également des informations pratiques et des exemples spécifiques complémentaires, basés sur le savoir-faire, les études de cas, les programmes et la coopération du réseau SSI à travers le monde, ainsi que de ceux d'autres organisations et initiatives dans le domaine. Ceci devrait permettre au SSI et à l'UNICEF de promouvoir les droits de l'enfant en matière de migration des enfants, d'apporter des approches concrètes et positives

afin d'assurer l'intérêt supérieur de l'enfant non accompagné, et d'encourager les initiatives de soutien existantes dans le domaine. Il est souhaité qu'un nombre important de partenaires partagent leurs expériences et compétences et contribuent au développement de cet outil de soutien, en particulier en informant le réseau, ainsi que les lecteurs des profils des enfants non accompagnés, des points forts et des points faibles des systèmes concernés, des aspects problématiques de la protection de ces enfants, et des bonnes pratiques dans ce contexte.

L'équipe SSI/CIR